



Transparence

Novembre 2010
N°11
Sommaire

L'APEI de St-Amand-Montrond ouvre les foyers Bernard-Fagot	p.1
Au fil des mois	p.2
Le point scientifique du Docteur Soldati	p.2
Présentation des foyers Bernard-Fagot	p.3
Interview : Casino Barrière de Ste-Maxime	p.4
L'APEI de Saint-Amand-Montrond aujourd'hui et demain	p.4

L'APEI de St-Amand-Montrond ouvre les foyers Bernard-Fagot

Dans la continuité de la politique associative voulue en son temps par le Président Bernard Fagot, le Conseil d'administration dans son ensemble, aidé des cadres dirigeants, a réussi à faire aboutir le projet, tant attendu, de la restructuration architecturale de l'hébergement et l'élargissement de l'offre médico-sociale proposée.

Cette volonté politique de l'APEI de Saint-Amand-Montrond a trouvé son fondement dans le désir de parfaire l'accompagnement de personnes en situation de handicap en dehors du temps consacré au travail. En effet, les Entreprises Adaptées, L'Artisanerie et Le Verdier, ainsi que l'ESAT Vernet Industriel sont plus particulièrement orientés sur la valorisation par le travail pour favoriser l'insertion sociale des personnes. Ce domaine de compétences, développé depuis plus de 30 ans maintenant, conduit à des résultats spectaculaires pour les personnes en situation de handicap.

Cette vision politique associative trouve aussi son adéquation dans la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. À travers différents articles, elle redéfinit les schémas d'organisation départementale, en soulignant l'intérêt des pouvoirs publics à évaluer, quantitativement et qualitativement, les besoins et les réponses nécessaires à une prise en compte des personnes en situation de handicap.

C'est ainsi que, le 1^{er} avril 2010, les Foyers Bernard-Fagot ont ouvert leurs portes, concrétisant la volonté politique de l'association et également le travail de réflexion et de recherche mené pendant plusieurs années pour élaborer un cadre de vie de qualité et permettre l'accessibilité pour toutes les personnes quel que soit leur handicap.

L'accueil des personnes s'est fait graduellement pour le Foyer de vie. Au terme de deux mois de fonctionnement, tous les résidents étaient présents.



importante pour trouver des solutions d'accueil pour leurs enfants. Cette vision politique est devenue une réalité palpable à la grande satisfaction des parents, ce dont ils témoignent chaque jour.

Le projet des foyers Bernard-Fagot a maintenant abouti. Le Conseil d'administration est déjà passé à l'étape suivante : l'accueil des futurs retraités. Les 5 places du Foyer Bernard-Fagot qui leur sont aujourd'hui destinées ne sont que le prélude à un projet qui doit permettre la réalisation d'une nouvelle structure dédiée, exclusivement, aux personnes handicapées ayant atteint l'âge de la retraite.



En revanche, l'hébergement annexé à l'ESAT Vernet Industriel, dont la qualité des services était loin d'être à remettre en cause, nécessitait une rénovation des prestations hôtelières. Plus encore, pour faire face à un manque dans l'offre et la diversité des accompagnements médico-sociaux, les administrateurs ont réfléchi dans le même temps à permettre à un plus grand nombre d'accéder à une prise en charge et à un accompagnement de type foyer de vie et à proposer une solution aux personnes handicapées arrivant à l'âge de la retraite.

L'analyse des admissions conforte l'idée entre la politique associative et la réalité du terrain, qu'un nombre important de personnes en situation de handicap attendait une place dans une structure médico-sociale de type foyer de vie ou maison de retraite. Les idées avant-gardistes de M. Bernard Fagot donnent sens à cette réalisation qui s'inscrit dans une démarche servant l'intérêt des personnes handicapées mais aussi celui des familles qui, en dehors de tout dispositif de suivi, géraient une angoisse devenue de plus en plus

édito

Au milieu du 20^{ème} siècle, André Malraux, alors ministre de la Culture, écrivait « le siècle prochain sera religieux ou ne sera pas ». Les années à venir nous le diront, peut-être, mais plus certainement au 21^{ème} siècle, la solidarité devrait prévaloir pour éviter des situations intolérables, facteurs de clivages et de tensions importants dans notre société. En effet, dans un monde de plus en plus difficile pour les plus fragiles et les personnes handicapées sont de ceux-là, il est nécessaire d'être solidaires en partageant et en échangeant dans un esprit de respect et de reconnaissance réciproque. La solidarité est-elle une valeur ou un principe moral ? Doit-elle se traduire par des petits gestes quotidiens ou, au contraire, correspond-elle plutôt à de grandes actions coordonnées ? Est-elle spécifiquement individuelle ou plus largement nationale ?

À l'APEI de Saint-Amand-Montrond, nous n'avons, comme toujours dans les cas de questions multiformes, de réponse unique à proposer mais adoptons une attitude ouverte, active et diversifiée, face aux problèmes rencontrés par les personnes handicapées ou, plus largement, par les personnes en difficulté. C'est ainsi qu'au cours de ces derniers mois, l'APEI de Saint-Amand-Montrond a aidé les sinistrés de Druguignan en leur apportant une aide matérielle conséquente, a participé au programme d'éradication de la poliomyélite dans le monde et accompagne, depuis plus de 20 ans, les associations qui luttent contre la mucoviscidose.

La création des Foyers Bernard-Fagot et le travail mené pour obtenir l'accréditation ISO 14001 pour les entreprises adaptées, l'Artisanerie et Le Verdier, sont également des preuves de notre solidarité envers les personnes handicapées et, au-delà, envers la société.



© Photo : Fabrice MAUFRONT

Au fil des mois...

Au cours de ces derniers mois, le programme des activités et animations a été particulièrement riche et varié, comme en témoignent les photos ci-dessous :



Deuxième édition de la randonnée autour du lac de Sidiailles. Un joli parcours qui nécessite, à quelques endroits, beaucoup d'effort !



Patrick Monmignon, travailleur handicapé à l'ESAT Vernet Industriel, obtient sa ceinture marron en judo.



Journée champêtre annuelle de l'ESAT avec ateliers de création, peinture, calcul de logique, quiz et sport !



Tournoi de tennis de table avec, cette année, de nombreux participants.



Tournoi amical de football.



Approche de l'âne et soin des animaux au chenil.



Jeux d'équilibre et piscine dans le cadre d'activités thérapeutiques régulières.



Belle prise !!



Exposition des travaux de peinture de l'APEI de St-Amand-Montrond à la salle des Carmes de la mairie de St-Amand-Montrond.



Promenade sous le soleil en calèche.



Découverte du patrimoine- théâtre gallo-romain de Drevant (Cher).

Le point scientifique du Docteur Soldati

La maladie alcoolique

C'est une maladie encore mal connue, mal cernée et surtout mal comprise, autant de celui qui en souffre que de celui qui la rencontre en tant que professionnel de santé ou tout simplement conjoint, parent, ami.

C'est la perte de liberté de s'abstenir d'alcool : définition qui inclut la notion de dépendance mais surtout c'est un trouble de conduites alimentaires, une rencontre entre un produit et une personnalité.

On considère qu'il y a différents types d'alcoolisme :

- l'alcoolisme solitaire que l'on qualifie souvent de névrotique, celui de la personne qui va boire seule, en cachette ;
- l'alcoolisme mondain ou convivial, de celui qui ne peut boire qu'en groupe, à l'occasion de réunions professionnelles ou de réunions purement amicales, se déroulant dans un débit de boisson ou sur un lieu externe au domicile ;
- l'alcoolisme dipsomaniaque, plus rare, qui est une conduite toxicomaniaque où un sujet, souvent jeune, va boire « pour se défoncer » le plus rapidement possible.

Dans toutes ces approches, on s'aperçoit que l'on ne parle jamais de quantité, alors que, bien souvent, l'alcoolisme est traité à travers les quantités ingérées, ce qui, en fait, n'a d'importance que pour les conséquences neurologiques ou gastro-entérologiques.

L'homme et la femme ne sont pas égaux devant l'alcool. La preuve en est donnée avec le mode de calcul de l'alcoolémie qui est, en effet, un rapport entre la quantité d'alcool pur ingéré en grammes divisé par le poids du corps et multiplié par un index qui est 0,6 pour la femme et de 0,7 pour l'homme. Cela explique qu'à consommation égale, l'alcoolémie va varier par exemple d'1,8 g pour l'homme de 75 kg à 3,2 g pour une femme de 50 kg. Même à poids égal, il y aura toujours une différence notable due à cet indice.

Quelques remarques par rapport à l'alcoolémie :

c'est la présence d'alcool dans le sang qui va être mesurée par une prise de sang ou par l'éthylomètre, qui lui, mesure de l'alcool dans l'air expiré.

En effet, l'alcool s'élimine par le foie, par le rein, mais aussi par la sueur et par l'air expiré. Lorsqu'un taux de 0,25 mg est noté par l'éthylomètre par les forces de l'ordre, (ce qui est la limite légale), il faut savoir que cela correspond à 0,50 g d'alcoolémie, c'est-à-dire d'alcool dans le sang.

Le taux d'alcool monte très rapidement, en revanche s'évacue très lentement. C'est-à-dire que le taux d'alcool est maximum 1/2 heure après l'ingestion, si elle est faite à jeun, 3/4 d'heure voire 1 h après, si elle est faite au cours d'un repas, et l'élimination est environ de 0,15 g litre par heure. La courbe descend donc progressivement ce qui explique que, si une personne a bu de façon très importante dans la nuit et qu'elle est contrôlée le matin, elle aura encore une alcoolémie positive. L'élimination est susceptible de variation individuelle en fonction du poids, du sexe ; en revanche, ni le froid, ni l'effort physique ne l'accélère. L'alcoolémie est freinée et abaissée d'environ 1/3 lorsque l'ingestion se fait au cours d'un repas, les lipides et les sucres retardant la montée de l'alcoolémie.

Les conséquences de l'alcool sur le système nerveux sont importantes, à la fois au plan psychique (euphorie, sentiment de facilité) mais aussi au niveau des réflexes. Il faut savoir qu'avec une alcoolémie de 0,80 g, il faut 15 m de plus pour arrêter une voiture roulant à 100 km/heure. L'alcool perturbe l'appréciation dans les distances, augmente la sensation d'éblouissement et réduit le champ visuel.

On parle de maladie car il est nécessaire d'avoir un entourage médical (groupe de soutien) pour pouvoir se sortir de cette accoutumance. Les données nouvelles apportées par la science sur la notion de dépendance alcoolique attestent qu'il est excessivement difficile de devenir abstinent seul.

Nous le verrons dans un prochain article, il ne s'agit pas que de dépendance psychique, il ne suffit pas de vouloir pour arrêter ; les théories actuelles montrent que le corps même participe de cette dépendance et réagit à toute tentative d'arrêt.

Présentation des foyers Bernard-Fagot

© Photos : Fabrice MAUFRONT

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, soucieuse d'améliorer la qualité de l'hébergement des personnes qu'elle accueille, a opéré par la séparation des foyers, anciennement rattachés à l'ESAT Vernet Industriel, une restructuration administrative et architecturale pour créer une nouvelle entité.

Ce fut aussi l'occasion pour l'Association d'étendre et de compléter l'offre médico-sociale en créant 10 places supplémentaires pour les résidents en foyer traditionnel travaillant en ESAT et 29 places en foyers de vie dont 5 réservées à des personnes retraitées, ainsi que 3 places en accueil temporaire d'urgence.

Cette opération s'est concrétisée par l'ouverture administrative des foyers Bernard-FAGOT le 1^{er} avril 2010.

L'emménagement dans les locaux s'est déroulé en deux phases, le 7 avril pour le Foyer traditionnel et le 15 avril pour le Foyer de vie. Le complexe ainsi créé assure l'accompagnement médico-social de 104 personnes. Outre ces deux foyers, il existe aussi le Foyer logement situé à Saulzais-le-Potier et le Foyer éclaté constitué de plusieurs logements répartis dans la ville de Saint-Amand-Montrond destinés aux personnes dont l'autonomie est plus importante.

Cette offre de service permet un éventail de prises en charge à la mesure des potentialités et des particularités de chacun : d'un accompagnement complet 24 h/24 jusqu'à une intervention graduée et intermittente. L'ensemble des personnels met en œuvre un projet de service alliant la **compensation** des différents handicaps et l'**apprentissage à l'autonomie**.



© Photo : Fabrice MAUFRONT

Les résidents des Foyers Bernard-FAGOT, dans leur ensemble, appartiennent à deux groupes distincts : les personnes qui ont la possibilité de travailler et celles qui n'en ont pas les capacités.

Le premier groupe compte 72 résidents. Leur accompagnement est réalisé en dehors des temps de travail, essentiellement les soirs et les week-ends. Il s'agit d'un accompagnement social et d'apprentissage :

- social en ce sens qu'il doit leur permettre d'évoluer au sein d'une société de plus en plus exigeante, qui suppose de la réactivité, la connaissance d'un certain nombre de codes, des capacités à surpasser leur vulnérabilité - la plupart d'entre eux est sous tutelle ou sous curatelle - somme toute à faire face à une société en constante évolution,
- d'apprentissage car les incapacités cognitives qui sont prégnantes chez la plupart des personnes accueillies ne leur permettent pas de pouvoir assimiler, suffisamment et rapidement, les connaissances et les conduites nécessaires pour faire face aux exigences de la vie de façon générale.

Ces accompagnements se réalisent concrètement par des actions au quotidien, assurées par des personnels formés et selon un projet individuel discuté avec le résident. Celui-ci fait part de ses attentes et de ses besoins qui sont pris en compte et traduits en termes d'apprentissages et de suivis.

En dehors de ce projet, il reste bien entendu un aspect de prise en charge ludique et de plaisir pour permettre à chaque résident de profiter aussi de la vie comme tout un chacun. Ceci suppose des sorties et des vacances qui sont, in fine, ce qu'apprécient le plus les résidents.

Le deuxième groupe, celui des foyers de vie, compte 29 personnes, qui n'ont pas les capacités pour travailler, ou qui sont à la retraite pour 5 d'entre elles. Leurs prise en charge et accompagnement sont substantiellement différents de ceux des autres foyers. La présence des résidents est permanente administrativement parlant de 365 jours sur 365 avec la possibilité d'un retour en famille. La diversité des pathologies et des handicaps, somme toute hétérogène, suppose un accompagnement individualisé, et une prise en charge constante.



La compensation des handicaps dans les actes de la vie quotidienne est aussi plus soutenue. Les personnels sont plus présents dans les temps impartis pour la toilette, le bien-être, les soins, les repas, etc. Dans ces domaines, les évolutions sont possibles, voire importantes, pour certains. L'autonomie retrouvée pour partie permet de passer ensuite à d'autres apprentissages.

Enfin, l'élément le plus important à prendre en compte est cette absence de travail, support

qui permet aux travailleurs de l'ESAT Vernet Industriel une certaine valorisation, une reconnaissance de leur entourage et de la société en général.

Cette dimension manque pour les personnes accueillies en foyer de vie. Il est donc nécessaire de mettre en place un support qui pose les principes de l'action, de la participation et de l'implication des résidents.

C'est donc au travers des activités mises en place tout au long de la journée que les personnes accueillies accèdent à : une acceptation de leurs potentialités, une confiance en soi, un sentiment d'être utile, une meilleure connaissance de leurs limites.

Après six mois de fonctionnement, l'ensemble des résidents et des personnels se réjouit de la structure pour ses fonctionnalités dues à l'architecture et à l'organisation des lieux. Il est certain que la prestation hôtelière est de qualité et qu'elle permet un cadre de vie valorisant et améliorant les aspects souvent contraignants de la vie en collectivité.

Pour autant, l'établissement, fusse-t-il de qualité, doit vivre et trouver une âme.

Les personnels et résidents vont partager les valeurs chères à l'APEI de Saint-Amand-Montrond qui met au centre de ses préoccupations la personne en situation de handicap.



© Photo : Fabrice MAUFRONT



© Photo : Fabrice MAUFRONT

Interview : Casino Barrière de Ste-Maxime

Transparence : Fabrice Lehman, quelle est votre fonction dans l'entreprise ?

Fabrice Lehman : Je suis le directeur administratif et financier de cet établissement situé dans le Var. Je m'occupe de toute la comptabilité et des finances du casino mais également de tous les achats.

Transparence : Monsieur Lehman, présentez-nous en quelques mots ce casino.

Fabrice Lehman : Notre société a pour activité le jeu de hasard et la restauration. Nous évoluons dans le secteur des loisirs. Nous proposons de la restauration, une plage, des jeux comme les machines à sous, mais aussi



des jeux de table tels que la roulette anglaise et le Black Jack. Nous organisons aussi des soirées dansantes avec ou sans spectacle. Ce casino, rattaché au groupe Lucien Barrière, emploie 67 personnes à l'année.

Transparence : Comment avez-vous connu L'Artisanerie et Le Verdier ?

Fabrice Lehman : C'est mon prédécesseur Monsieur Cornet qui m'a fait connaître ces entreprises adaptées.

Transparence : Pour quelles raisons travaillez-vous avec l'APEI de Saint-Amand-Montrond ?

Fabrice Lehman : Il est important pour nous d'aider votre association qui s'implique dans le social et le secteur du handicap. De ce fait, la déduction AGEFIPH n'a pas été forcément primordiale dans notre volonté de travailler ensemble.

Transparence : Quels produits achetez-vous à l'APEI ?

Fabrice Lehman : Nous achetons principalement de la papeterie et occasionnellement les nettoyeurs informatiques et des désodorisants.



Transparence : Etes-vous satisfait de ses produits ainsi que des relations commerciales existantes ?

Fabrice Lehman : Nos échanges avec votre délégué commercial, Jean-Louis Baudino, sont excellents. La diversité, la qualité des articles choisis, répondent à toutes nos attentes. Tout se passe bien.

Transparence : Comment parvenez-vous à inclure l'APEI dans vos procédures d'achats de fournitures ?

Fabrice Lehman : Quand on détermine notre budget annuel, on en réserve une partie pour effectuer des achats à L'Artisanerie et Le Verdier.

Quelques partenaires parmi nos clients :



À noter



L'APEI : une évolution remarquable

• Etablissements et Services d'Aide par le Travail

1976 30 travailleurs handicapés
2010 114 travailleurs handicapés

• Les Entreprises Adaptées

1980 7 travailleurs handicapés
2010 133 travailleurs handicapés

• Les Foyers

1976 14 résidents
2010 104 résidents

Nos coordonnées commerciales

NORD

7, allée du Progrès
92173 VANVES CEDEX
Tél : 01 45 29 30 00

SUD

7, avenue Pierre Verdier
34535 BEZIERS CEDEX
Tél : 04 67 76 02 64

Ce journal vous est offert par votre délégué(e) commercial(e) :

L'APEI de Saint-Amand-Montrond aujourd'hui et demain

Aujourd'hui...

L'APEI de Saint-Amand-Montrond accueille 247 personnes handicapées dans ses établissements de travail : deux entreprises adaptées et un ESAT, leur permettant ainsi une insertion sociale. 72 d'entre elles sont hébergées dans les trois foyers.

Depuis le 1^{er} avril 2010, l'Association accueille 29 autres personnes en foyers de vie.

Les EA, entreprises adaptées, fabriquent des produits distribués par leur propre réseau commercial, à travers la France entière. L'Artisanerie, aujourd'hui 87 salariés handicapés, fabrique, assemble et conditionne des produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien. Au sein de cet établissement, la section rempaillage cannage offre ses prestations aux particuliers et collectivités. Régulièrement, elle participe à des manifestations dans le cadre des métiers d'art.

Le Verdier, 46 salariés handicapés, fabrique et conditionne des articles de papeterie, des fournitures et du petit matériel de bureau. L'ESAT, établissement et service d'aide par le travail, propose à 114 personnes handicapées, des activités dans cinq ateliers distincts : cartonnage (production propre et sous-traitance), espaces verts (création et entretien), sous-traitance industrielle (mise sous film, montage, assemblage, conditionnement), section adaptée et blanchisserie. Ce dernier atelier a ouvert ses portes en janvier 2008. Doté d'un équipement moderne, il répond aux plus récentes normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement. La section adaptée accueille les personnes porteuses d'un handicap grave ou celles qui ne peuvent plus assumer un travail à temps plein. Cette unité se compose d'un mi-temps de travail et d'un mi-temps consacré à des activités visant le maintien des acquis.

Les foyers Bernard-Fagot sont composés de :
- trois foyers d'hébergement (foyer traditionnel, foyer logement, foyer éclaté),
- un foyer de vie,
- un foyer de vie pour personnes handicapées retraitées,
offrant une prise en charge individuelle et un mode de vie adapté pour 101 résidents ainsi que 3 places en accueil temporaire d'urgence.

...et demain

Le conseil d'administration de l'APEI de Saint-Amand-Montrond travaille déjà sur l'accueil des futurs retraités car les 5 places du Foyer Bernard-Fagot sont insuffisantes. Elles ne sont que le prélude d'un projet qui doit conduire à l'ouverture d'une structure qui sera exclusivement réservée aux personnes handicapées ayant atteint l'âge de la retraite.

Transparence



Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond

Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre Havard

Directeurs de la publication : Christian Denis, Patrick Soldati

Comité de rédaction : Michel Dangles, Claudie Loda, Odile de Saint-Sernin

Conception artistique : Actif Edition - 02 47 67 55 95

Ce numéro a été tiré à 65 000 exemplaires sur papier recyclé.

21, rue Emile-Zola - 18200 Saint-Amand-Montrond - www.apei.asso.fr

